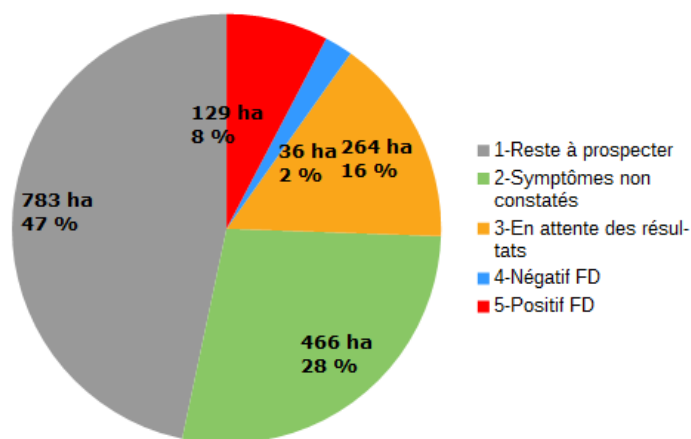


# Bulletin d'information hebdomadaire « flavescence dorée » DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes / SRAL

## Bilan provisoire de la prospection des vignes du périmètre de lutte obligatoire Savoie-Isère au 28/09<sup>1</sup>

La surface de vigne à prospecter dans le périmètre de lutte obligatoire Savoie-Isère en 2018 est de 1 676 ha.  
893 ha ont été prospectés, soit 53 % de l'objectif.

*Tous les résultats n'ont pas encore été transmis ou pris en compte.*



*NB 1 : Dans le diagramme, est considérée la surface totale des parcelles.*

*NB 2 : pour la catégorie « 5-Positif FD », sont prises en compte les parcelles présentant au moins un cep flavescents après analyse.*

Nom de la commune	Surface (ha) de vigne à prospecter	%age de surface prospectée	Nombre de ceps flavescents (confirmés après analyse)	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
AITON	5	9%	0	0
APREMONT	212	97%	159	49
ARBIN	23	13%	0	0
BARBY	0	0%	0	0
BARRAUX	2	0%	0	0
BERNIN	11	2%	0	0
BILLIÈME	47	0%	0	0
CHALLES-LES-EAUX	0	0%	0	0
CHAMBÉRY	1	0%	0	0
CHAMOIX-SUR-GELON	0	0%	0	0
CHAPAREILLAN	97	35%	0	0
CHÂTEAUNEUF	1	0%	0	0
CHIGNIN	179	41%	0	0
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	8	0%	0	0
CROLLES	0	0%	0	0
CRUET	55	96%	146	19
FRANCIN	16	4%	0	0
FRÉTERIVE	84	91%	701	80
GRÉSY-SUR-ISÈRE	0	0%	0	0
HAUTEVILLE	0	0%	0	0
JONGIEUX	132	0%	0	0
LA CHAPELLE-BLANCHE	2	63%	0	0
LA CHAVANNE	1	0%	0	0
LA FLACHÈRE	0	-	0	0
LA PIERRE	0	0%	0	0

<sup>1</sup> Date des dernières données (parcelle prospectée, résultat d'analyses) intégrées dans la base de la FREDON Rhône-Alpes.

NB : Résultats d'analyses de feuilles de vigne présentant des symptômes de jaunisse prélevées dans les parcelles prospectées. Les analyses sont conduites par des laboratoires agréés selon le protocole national.

Nom de la commune	Surface (ha) de vigne à prospecter	%age de surface prospectée	Nombre de ceps flavescents (confirmés après analyse)	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
LA TERRASSE	1	0%	0	0
LA TRINITÉ	0	0%	0	0
LAISSAUD	5	99%	0	0
LE TOUVET	1	0%	0	0
LES MARCHES	232	60%	325	61
LES MOLLETES	17	87%	947	12
LUCEY	26	0%	0	0
MONTMÉLIAN	48	26%	0	0
MYANS	41	99%	402	92
PLANAISE	2	0%	0	0
PONTCHARRA	4	0%	0	0
RUFFIEUX	24	5%	0	0
SAINT-ALBAN-LEYSSE	11	0%	0	0
SAINT-BALDOPH	24	97%	18	9
SAINT-ISMIER	6	0%	0	0
SAINT-JEAN-DE-CHEVELU	21	0%	0	0
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	67	67%	6	1
SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ	26	20%	44	8
SAINT-MAXIMIN	1	0%	0	0
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	2	0%	0	0
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	165	96%	31	8
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	18	0%	0	0
SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	2	0%	0	0
SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC	1	0%	0	0
SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	17	18%	0	0
TENCIN	1	0%	0	0
VILLARD-D'HÉRY	5	0%	0	0
VILLARD-SALLET	0	0%	0	0
VILLAROUX	0	0%	0	0
YENNE	32	0%	0	0

Commune indemne en 2017 et présentant des ceps flavescents en 2018 : 0



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation

Sources : FREDON Rhône-Alpes, Agrivalys 71, IFV